

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/7773/Corr.1
20 novembre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-quatrième session
Point 34 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Rapport de la Commission politique spéciale

Rectificatif

1. Lire comme suit l'alinéa a) du paragraphe 16 :

"Le paragraphe 2, pour lequel un vote séparé avait été demandé par l'Argentine, a été adopté par 101 voix contre une, avec 5 abstentions."

2. Lire comme suit la première phrase de l'alinéa b) du paragraphe 16 :

"Le paragraphe 4, pour lequel un vote séparé avait été demandé par les Etats-Unis, a été adopté par 93 voix contre une, avec 12 abstentions, le vote ayant eu lieu par appel nominal."
